

**Commune**  
**De**  
**Saint Georges d'Espéranche**  
**Isère**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Séance du 15 mars 2022*

**Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

03	08.02.2022	Création d'un préau à l'école MOLLIE Mission à TerrArcanne - 4 900 € HT.
----	------------	---

**01 – PLAN LOCAL D'URBANISME  
Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Vu la délibération N°16-2021 du 30 mars 2021, relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Vu les modifications apportées depuis au niveau de différentes Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin d'optimiser le foncier constructible. Le projet du PADD modifié a été porté à la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil Municipal qui en ont débattu. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD en Conseil Municipal.

**02 – SITE CHABROUD GALVA  
Achat des parcelles au sein de la ZAE Les Ayes**

Vu la délibération N°55-2019 en date du 23 juillet 2019 actant un accord de principe pour l'acquisition et le versement d'une avance ;

Vu la délibération N°60-2019 en date du 24 Septembre 2019 autorisant Le Maire à signer une convention opérationnelle entre la commune, la CCCND et l'EPORA afin de fixer les surfaces à acquérir par la commune de Saint-Georges-d'Espéranche et la CCCND ainsi que les montants de participation prévisionnels correspondants.

Vu que l'EPORA a procédé aux requalifications du site CHABROUD GALVA, par des travaux de dépollution afin de le rendre compatible avec le projet porté par les collectivités : création d'un village artisanal par la communauté des communes et l'implantation d'équipements publics par la commune ou autres .Il est nécessaire de redélibérer afin de préciser les parcelles acquises par la Commune de Saint Georges ainsi que leurs prix.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame Le Maire à acquérir les parcelles se situant en section AH N°253, 418, 419, 420, 424, 425 et 426 représentant une superficie de 6 539m<sup>2</sup> soit 50.7% de la surface totale du périmètre opérationnel acquis par l'EPORA (12 898 m<sup>2</sup>) .

Le prix de vente est donc de 200 000\*50.7% = 101 400€ HT soit 121 680€ TTC. Aucune inscription budgétaire n'est à prévoir car les avances viennent en déduction du prix de vente.

### 03 – BUDGET DES ECOLES

Madame Maryse GEMMITY, Adjointe, présente le budget des écoles pour 2022.

La gestion et les contrôles 2021 s'étant effectués dans des conditions satisfaisantes, elle propose de reconduire ce budget pour 2022, en fonction du nombre d'élèves, augmenté du taux de l'indice INSEE des prix à la consommation concernant l'ensemble des ménages. Cette année l'augmentation est de 2.82 %.

Fournitures scolaires : 46.00 € par élève  
Projets culturels, sportifs : 44.66 € par élève  
Crédits gymnastique : 200.00 € pour les classes sans moniteur d'EPS.

Les nombres d'élèves sont les suivants :

Ecole élémentaire	206}	Total : 397 Enfants
Ecole maternelle	94}	
Ecole du Château	97}	

#### **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE**

<u>Article 6067 fournitures scolaires</u>	
46 € x 206 élèves :	9 476.00 €
<u>Article 6067 crédits gymnastiques</u>	
200 € x 0 classe :	0.00 €
<b>Total article 6067 :</b>	<b>9 476.00 €</b>

<u>Article 6574 projets culturels et sportifs</u>	
44.66 € x 206 élèves :	9 199.96 €
<b>Total article 6574 :</b>	<b>9 199.96 €</b>

#### **ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE**

<u>Article 6067 fournitures scolaires</u>	
46 € x 94 élèves :	4 324.00 €
<u>Article 6067 crédits gymnastiques</u>	
200 € x 4 classes :	800.00 €
<b>Total article 6067 :</b>	<b>5 124.00€</b>

<u>Article 6574 projets culturels et sportifs</u>	
44.66 € x 94 élèves :	4 198.04 €
<b>Total article 6574 :</b>	<b>4 198.04 €</b>

#### **ÉCOLE PRIVEE**

90.66 € x 97 élèves :	8 794.02 €
1 classe sans moniteur d'EPS	
200,00 € x 2 classes :	400,00 €
<b>Total article 6574</b>	<b>9 194.02 €</b>

#### **RECAPITULATIF**

<b>Article 6067 – fournitures scolaires + crédits gymnastiques</b>	14 600.00 €
<b>Article 6574 – projets culturels et sportifs :</b>	22 592.02 €

<b>Total crédits alloués</b>	<b>37 192.02 €</b>
------------------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la répartition des crédits scolaires telle que précisée ci-dessus.

**04 – AMENAGEMENT DE L'ECOLE A et M MOLLIE**  
***Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL***

Monsieur Patrick CASTAING, adjoint aux bâtiments rappelle le projet d'aménagement de l'école MOLLIE, l'agrandissement des sanitaires, du préau et de la cour. Il précise que les locaux actuels de l'école MOLLIE ne peuvent accueillir dans de bonnes conditions les élèves. Le coût des travaux est estimé à 238 370 € HT.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

**05 – COMPLEXE SPORTIF LAURA – REMPLACEMENT DU SYSTEME D'ECLAIRAGE PAR UN ECLAIRAGE A LED**  
***Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL- du Département de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Fédération Française de Foot***

Monsieur Henri BERTHET, adjoint aux bâtiments informe les élus que le système actuel d'éclairage du complexe sportif Laura comprenant les terrains de foot et boules est devenu obsolète, très coûteux et ne correspond plus aux normes actuelles pour le respect de l'environnement. Il convient donc de le remplacer en éclairage à LED.

Le coût des travaux est estimé à 8 636 € pour le terrain de boules et 46 315 € HT pour le terrain de foot.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et une abstention (M. Sébastien MAIRE), approuve la réalisation de ces travaux et sollicite des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat au titre de la DSIL, du Département, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Fédération Française de Foot.

**06 – RETROCESSION DE PARCELLES DE LA SCCV ODEVITA A LA COMMUNE POUR SECURISER L'ACCES DU ROND-POINT DE LA MADONNE**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la rétrocession de la parcelle AS N°1023 d'une superficie de 372m<sup>2</sup> est nécessaire pour sécuriser l'aménagement du Rond Point de la Madonne ainsi que la rétrocession de la parcelle AS N°1024 d'une superficie de 20m<sup>2</sup> pour sécuriser la sortie des véhicules sur la rue de Péranche.

Madame le Maire explique qu'un accord est intervenu avec le propriétaire, la SCCV ODEVITA pour une rétrocession de ces parcelles à la Commune sans indemnités.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces rétrocessions désignées ci-dessus et désigne l'étude notariale de Saint Georges d'Espéranche pour établir tous les actes et documents correspondants.

**07 – COLL'IN COMMUNAUTAUTE - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES 2022 – 2025 AVEC LA CAF DE L'ISERE**

Par délibération en date du 10 février 2022, le conseil communautaire a approuvé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 (4 ans) avec la Caf de l'Isère remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Tous les conseils municipaux du territoire doivent également rendre un avis sur cet engagement et signature auprès de la Caf de l'Isère.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la signature de la Convention territoriale Globale de Services aux Familles (CTG).

**08 – CONVENTION DE FOURRIERE AUTOMOBILE AVEC HEYRIEUX AUTO DEPANNAGE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec les Etablissements Heyrieux Auto Dépannage, sis 724 avenue du 19 mars 1962 – 38540 HEYRIEUX pour l'enlèvement des véhicules en voies d'épave et d'abandon sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les termes de la dite convention et autorise Madame le Maire à la signer.

#### **09 - Informations de Madame Le Maire**

Madame Brigitte GROIX, Maire, transmet les remerciements de Monsieur Camille LASSALLE et de sa famille pour sa remise du diplôme de Maire Honoraire.

Elle précise que le carnaval des écoles rassemblant pour la première fois les enfants des écoles publiques, privée ainsi que les collégiens a été une très belle réussite.

Elle rappelle les prochaines dates de manifestations :

-samedi 19 mars 2022 – commémoration de l'anniversaire du Cessez le feu en Algérie

-samedi 26 mars – nettoyage de printemps du village.

#### **10 - TOUR DE TABLE**

**Madame Chantale DELAY** donne la liste des permis de construire et des déclarations préalables exemptées de permis

##### **Permis de construire**

M. PERIER Cyril et MME NIEL Marjorie – La Frizonnière – maison individuelle avec garage ;

M. SIMON Jérémy – 33, avenue du Stade – modification : piscine et ouvertures ;

M. VIRETON Julien – 12, rue des Chouchères – construction d'une maison individuelle

##### **Déclarations préalables :**

M. MIOTTI Mickaël – 4, rue Joseph Servanin – remplacement fenêtres et toiture /isolation extérieur et ravalement de façade ;

M. GRAND Cyril – 16 bis chemin de Mélat – piscine ;

M. GALAMAND Frédéric – 31, route de Barret – terrasse ;

MESSER France – 35, rue de l'Europe – installation de panneaux photovoltaïque en toiture ;

M. PELLISIER Geoffroy – 316, chemin du Servanin – changement de fenêtre en PVC plus porte d'entrée en aluminium ;

M. COQUET Arnaud – 7, rue du Dauphiné – construction d'une piscine ;

M. BRAULT Alain – 20, rue des Bougettes – création d'une ouverture, rénovation des bandeaux et débord de toit, volets et grilles ;

M. et MME LAVRY MATHON – 36, rue des Alpes – abris de jardin ;

M. BERTHON Eric – 114, rue du Bois portier – piscine plus local technique.

Monsieur Jean COLOMER, Conseiller Municipal délégué à la vie associative et aux sports, précise que les dons ont été très nombreux pour les différentes collectes qui ont eu lieu au bénéfice de l'Ukraine et remercie tous les donateurs. Il précise que quelques familles de Saint Georges se sont même proposées pour accueillir des familles Ukrainiennes.

Madame Chantale DELAY s'interroge sur l'état déplorable des panneaux d'affichages destinés aux associations qui se situent à la salle des sociétés et au gymnase, Mr Henri BERTHET lui répond que la rénovation est prévue et qu'il faudrait envisager de mettre une signalisation indiquant que ces panneaux sont réservés uniquement aux associations.

Monsieur Frédéric PERROT signale qu'un arbre vers le parking des notaires est entouré de plastiques, Monsieur Franck REUTER répond que cela va être résolu par le centre technique.

Il informe également que les inscriptions pour les « Saint Georges de France » seront envoyées le 31/03/2022.

La prochaine réunion du conseil est prévue le lundi 11 avril 2022 à 20h.